

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Extrait du registre des arrêtés du maire du 2 mars 2026

N° 2026/11

Arrêté de règlementation de circulation

Le Maire de la commune de Mézières sous Lavardin,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L2213-2 ;

Vu le Code de la route, notamment les articles R411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu la demande présentée par l'entreprise DUMANS Terrassement- 23 rue des Sports- 72240 Neuvillalais

Considérant les travaux de terrassement au 2, route de Saint-Denis-72240 Mézières-sous-Lavardin,

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité des personnels de chantier et de prévenir du danger les usagers de la voie, il y a lieu de régler la circulation.

Arrêté

ARTICLE 1 – Interdiction de stationnement

Au droit du chantier, le stationnement de véhicule étranger au chantier sera interdit.

Dans le cadre des travaux, le stationnement d'un poids lourd est autorisé.

ARTICLE 2 – Restriction de circulation

Au 2, route de Saint Denis, la voie sera réduite de moitié nécessitant la mise en place d'une déviation par le centre bourg.

ARTICLE 2 – Exceptions

Les services de secours pourront emprunter la portion de voie coupée à la circulation, pour toute intervention directement située sur cette voie, ou accessible uniquement par celle-ci. Les riverains pourront également emprunter cette route.

ARTICLE 3 – Signalisation

Ces restrictions de circulation ne seront effectives qu'après mise en place de la signalisation appropriée.

La signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise Dumans Terrassement, responsable des travaux.

La signalisation sera mise en place conformément à l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière.

ARTICLE 4 – Prescription contraire

Toute prescription contraire à celles du présent arrêté est suspendue.

La signalisation de ces éventuelles prescriptions contraires sera occultée.

ARTICLE 5 – Délais de prescription

Cet arrêté prendra effet du mardi 3 au vendredi 6 mars 2026.

Fait à **Mézières sous Lavardin,**

Le 2 mars 2026,

M Renou Jérôme,

Premier adjoint.

